

Exposé préliminaire

William Acker

(les parties en grises seront développées si besoin)

Les messages de haine publiés sur internet à l'égard des gens du voyage sont légion. Avec une recherche par mots clés "gens du voyage" depuis 1 an sur Twitter, je recense en moyenne un peu moins d'une trentaine de commentaires haineux et racistes par jour. Recensement qui ne prend pas en compte les mots « gitans », « roms », « manouches » ou « nomades ».

Soit environs 10 000 tweets de haine par an visant explicitement les "gens du voyage", auxquels s'ajoutent les tweets visant explicitement les différents qualificatifs associés à cette catégorie administrative.

Auxquels s'ajoutent encore, les milliers de tweets de haine visant les gens du voyage sans les nommer. Soit par réaction à un tweet initial faisant mention d'un des qualificatifs, soit de manière implicite en utilisant des recours rhétoriques facilement identifiables comme « envahisseurs », « voleurs de poules » ...

Les algorithmes n'y peuvent rien, puisque chaque qualificatifs concernant ces collectifs a un sens usuel correct. Les mots « gitans », « manouches », « tziganes », « roms » ou « gens du voyage » peuvent tout autant être utilisés dans un contexte positif que négatif.

Ce sont donc plusieurs dizaines de milliers de messages racistes par an qui sont publiés rien que sur Twitter. Sur Facebook et dans les rubriques commentaires des médias en ligne qui ne "modèrent" pas, ces messages sont encore plus nombreux.

L'antitsiganisme a une base commune à toute l'Europe, qui s'inscrit dans une longue histoire faite de préjugés, de clichés et de discriminations légales. L'anthropologue Leonardo Piasere évoque deux types d'antitsiganisme :

- Celui qui se fonde sur l'idéologie raciale, c'est à dire qui souhaite tuer l'homme chez le tzigane ;
- Celui qui s'exprime dans les démocraties néolibérales, c'est à dire qui souhaite faire disparaître le tzigane chez l'homme.

L'antitsiganisme touche ainsi l'ensemble des peuples romanis en Europe mais aussi les Travellers en Grande Bretagne ou certaines Communautés non Romanis en France en raison d'une catégorisation englobante, comme les Yéniches.

La France en la matière est un pays d'exception, l'existence d'un cadre légal différencié et d'une catégorie administrative « gens du voyage » largement essentialisante et clairement racialisante ne traduit ni l'immense diversité des peuples romanis présents sur notre territoire, ni la présence de

personnes non-romanis faisant l'objet d'antitsiganisme. Le droit français a en effet conduit à la perception d'une communauté des gens du voyage unique, tendant à réduire toutes les personnes ainsi qualifiées au seul référentiel théorique et politique de « nomadisme tsigane ». Ce contexte est inique et conduit en France à une grande méconnaissance des réalités : opposition entre Roms et gens du voyage (alors même qu'il y a des roms chez les gens du voyage, même si tous ne le sont pas), réduction au nomadisme alors que la majorité des personnes vivent de manière sédentaire et sont qualifiées de « gens du voyage sédentaires », oxymore très révélateur sur les effets essentialisants du Droit.

Concernant donc spécifiquement les gens du voyage en France, l'antitsiganisme en ligne se cristallise autour de quatre sujets principaux :

- Les installations de gens du voyage ;
- La délinquance des gens du voyage ;
- L'argent et les gens du voyage ;
- Et plus largement l'incompatibilité des gens du voyage à la société.

Pendant la crise du coronavirus l'antitsiganisme en ligne s'est exprimé d'une manière différente, cristallisant les commentaires autour du risque que représentent la mobilité des gens du voyage. Ce qui est assez incroyable c'est qu'en cherchant dans des archives j'ai trouvé plusieurs articles en date de 1907 qui traitait déjà les « bohémiens » de « propagateurs d'épidémie ».

Cet argument qui consiste depuis 135 ans en France à rendre suspect ou criminaliser le mode de vie dit « nomade » a fortement marqué la conscience collective, et les responsables politiques locaux utilisent aujourd'hui cette rhétorique comme moyen politique opportuniste en période post-covid, La fin du confinement marque ainsi le retour en force des expulsions des "gens du voyage". Une constante toujours : des territoires qui ne respectent pas les schémas d'accueil, des aires insalubres, des abus dans les périodes de fermetures administratives. Bref, un exposé des réalités tronqué et une exclusion spatiale organisée, motivée par le contexte pré-électoral au niveau local. Ainsi s'exprime une volonté claire de faire disparaître les GDV des territoires communaux, d'affirmer son autorité d'élus avant que ses électeurs ne passent aux urnes. Naturellement ses actions sont accompagnées de discours stigmatisants et d'articles de presse ne se contentant que des versions officielles sans aller interroger les personnes concernées.

Enfin il faut souligner qu'il existe dans la société une très grande méconnaissance des « gens du voyage », du système d'accueil, beaucoup pensent que vivre sur une aire est gratuit et qu'il suffit de partir sur une autre aire quand on le souhaite, beaucoup pensent que les gens du voyage ne travaillent pas, qu'ils sont intrinsèquement incompatible à la société, qu'il sont intrus, partout, tout le temps.

À cela plusieurs explications peuvent être avancées :

Un contexte historique et juridique propre à la France

- Contexte historique d'abord puisque depuis les premiers recensements de bohémiens en 1895, la France à tour à tour promulgué un statut de nomade en 1912 visant implicitement les « tsiganes », assigné à résidence et interné les nomades, participé à la déportation des tsiganes et donc à leur génocide, n'a pas reconnu le rôle des nomades dans la Résistance, a spolié les familles sans indemnisations et n'a reconnu que très tardivement son rôle historique dans les années 2000.
- Un contexte juridique ensuite qui crée une catégorie administrative de « gens du voyage » pour succéder au statut de nomade dont les visées essentialistes et réductrices entraînent un processus que les sciences humaines qualifient de racialisation. Rappelons que les gens du voyage n'ont obtenu le droit de vote qu'en 2012 et qu'existaient encore avant 2015 un quota par commune fixé à 3% de GDV. Rappelons également que l'article 1er de la loi Besson définit l'individu « dit gens du voyage » comme celui qui vit en « résidence mobile » et ce de manière « traditionnel », ce mot impliquant l'existence d'une forme d'héritage. Ainsi une personne vendant sa maison au profit d'une vie itinérante en camping-car ne sera jamais soumise au cadre légal des gens du voyage et n'aura jamais l'obligation de vivre en aire d'accueil. D'ailleurs les « schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage » (qui rappelons le sont signés par les Préfets représentant l'Etat) font toujours mention explicite des origines « tsiganes » dans un paragraphe récurrent nommé « qui sont les gens du voyage ? ».

Une artificialité de la catégorie « gens du voyage » et une essentialisation au nomadisme

- Elle résulte d'une conception ethnique et tribale héritée du statut de « nomade », ainsi elle ne se décline ni au singulier, ni au féminin. Or parmi les personnes catégorisées « gens du voyage » par le droit, il existe un nombre considérable de collectifs différents, n'ayant parfois aucun rapport entre-eux. Le caractère racialisant du droit français se répercute également dans la création de sous-catégories administratives qui se traduisent par des oxymores comme celui de « gens du voyage sédentaire » qualifiant des individus alors même que leur mode de vie est similaire au mode de vie majoritaire. Les conséquences de la conception tribale des GDV conduit à des répercussions discriminantes au quotidien pour ces familles.
- L'essentialisation par le « nomadisme tsigane » (voir les travaux d'Henriette Asséo), théorie qui a servi de matrice à l'élaboration du statut de nomade de 1912, puis de la catégorie GDV en 1969. Or la très grande majorité des personnes catégorisées de GDV adoptent en réalité un mode de vie parfaitement sédentaire.

Le rôle des médias dans le traitement des informations concernant les gens du voyage et de la sémantique utilisée

- Un manque de sensibilisation à l'antitsiganisme dans les rédactions presse : les médias jouent un rôle important dans la propagation des messages de haine antitsiganes, en particulier les médias locaux qui utilisent encore trop souvent les seules sources institutionnelles pour relayer une information propre aux GDV. Mais aussi par certaines pratiques racistes et réductrices, comme le fait de dire que l'auteur d'un délit est « un homme issu de la communauté des gens du voyage », le caractère d'individu est alors dénié au profit d'une responsabilité collective de chaque acte

individuel. Evidemment si vous demain vous viendriez à commettre un délit je ne pourrais pas faire mention de votre appartenance à la « communauté des gens-du-surplace ». L'année dernière j'avais recensé sur les mois de juin, juillet et août que 90% des articles publiés utilisant les mots « gens du voyage » traitaient du stationnement illégal ou de délit, vous imaginez facilement les processus de stigmatisation qui sont à l'oeuvre ici.

Les discours politiques antitsiganes

- Le communiqué de la mairie de Voisenon est un exemple qui illustre parfaitement à quel point l'antitsiganisme est décomplexé. Mais cet épisode local à son pendant national, ainsi un ancien Président de la République n'a pas hésité en déclarant *"Et j'ai bien l'intention que nous puissions poser des questions à des gens qui n'ont jamais travaillé de leur vie, et qui pilotent des automobiles que bien des travailleurs de notre pays ne pourraient jamais se payer après une vie de labeur"*, le Maire d'une grande ville dans le sud est de la France déclarait quant à lui *"Ces gens-là doivent rendre des comptes, expliquer d'où viennent leurs caravanes et leurs grosses voitures. Nicolas Sarkozy au pouvoir les fera tous contrôler et expulser."*, un ancien Premier Ministre a affirmé que nos concitoyen européen *"roms n'avaient pas vocation à rester en France"*, l'actuel Président à quant à lui déclaré à propos d'un homme yéniche *"il n'a pas les mots d'un gitan"*, ce qui montre ou une profonde inculture en la matière ou un dessein cohérent avec le caractère racialisant du droit français à l'égard des gens du voyage. Ce qui en tout cas semble vouloir dire qu'un gitan ne peut être capable de s'exprimer dans un français correct.

La représentation sociale des GDV

- Dans la représentation sociale des GDV : là aussi la conception tribale joue à plein régime, les gdv ne sont soit jamais consultés en raison à mon avis de conception déshumanisantes voir animalisantes, soit ils sont consultés par l'intermédiaire de « représentants » qui bien souvent ne sont mêmes pas « gens du voyage » eux mêmes. Il faut aussi souligner l'existence de consultations largement inconsistantes des gens du voyage dans les institutions. Au niveau des départements pour l'élaboration des schémas d'accueil, quelques représentant.e.s sont désignés sur des critères discutables, et au niveau de la « Commission Nationale Consultative des gens du voyage » sont nommés 8 représentants d'associations. Ces représentant.e.s sont toujours en position minoritaire dans ces instances qui rendent des avis unique, ce qui en fait aujourd'hui des instances de légitimation sans réel espace de représentation.

La place des GDV dans les territoires

- Ainsi le système d'accueil français se résume en l'expression unilatérale d'une force publique sur les accueilli.e.s qui n'ont d'autres possibilité que de vivre là où l'Etat le décide, c'est-à-dire des aires d'accueil, surveillées par un gardien, où de nombreuses pratiques illégales ont été documentées et qui de manière systémique sont localisées hors des villes et à proximité de sites pollués. Ainsi d'après mes travaux, et pour le moment sur échantillon de 47 départements analysés (soit près de 700 aires), plus de 81% des aires sont situées en dehors de toute zone d'habitation, et 62% sont localisées à proximité direct d'un site polluant (déchetterie, station d'épuration, site industriel dangereux ...). Cette séparation publique et spatiale des gens du voyage du reste de la société ne fait que renforcer l'antitsiganisme.

Et je pourrais décliner l'antitsiganisme à tous les pans sociaux, parler de ses manifestations à l'école, dans les services publics, dans les rapports entre GDV et force de l'ordre ... Nous en reviendrons toujours au même problème, dans un pays qui ne reconnaît pas l'existence des minorités, ou certaines sensibilités confondent universalisme républicain avec uniformité, les mécanismes de production de l'antitsiganisme ne peuvent être combattus efficacement.

La lutte contre l'antitsiganisme en ligne n'en est qu'à ses balbutiements en France, et nécessitera des moyens et un travail de fond dans la société, à tous les échelons. Des initiatives existent comme celle conjointe de l'Union Européenne, de l'ERGO Network et de Google, qui lancent le programme PECAO (Peer Education To Counter Antigypsyist Online Hate Speech) à la rentrée 2020, visant à former des jeunes à la lutte contre l'antitsiganisme en ligne et émettre des préconisations en la matière. En France ce programme sera mis en œuvre par l'association La Voix des Roms et j'y participerai.

Mais sans réelles volontés nationales, sans remises en question du droit, sans mobilisations larges et coordonnées, sans efforts de la part des relais médiatiques, le combat sera bien difficile. Les gens du voyage ne sont pas intrus, ils sont européens, ils sont français, leur histoire, leur modes de vie, leurs différentes cultures, leurs savoirs font partie de notre patrimoine commun.